Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	6
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-05-57 - SUBVENTIONS - Subvention à l'association ARTCOM pour l'année 2026

Rapporteur : Dominique MARCHAND

L'association des Artisans et Commerçants de Servon-sur-Vilaine, ARTCOM, promeut l'artisanat et le commerce local.

La collectivité apporte son soutien à la mise en œuvre du projet associatif réalisé sur son territoire et qui contribue à l'atteinte des objectifs suivants :

- Promouvoir les professionnels locaux auprès des habitants
- Soutenir le développement économique de proximité
- Renforcer l'attractivité du centre-bourg
- Créer du lien social et des temps de convivialité ouverts à tous

Plus précisément, l'association ARTCOM sollicite une subvention auprès de la Commune en 2026 pour élaborer un répertoire des commerçants mettre en œuvre son programme d'animations à destination du large public comportant une nouvelle édition du marché de Noël, des propositions dans le cadre de la Saint-Denis etc…

Le projet associatif d'ARTCOM rencontre ainsi les orientations de la politique d'animation et de subventionnement de la Commune en contribuant à développer le lien social et le bien vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_57-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2313-1, L.3313-1, et L.4312-1 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Aménagement et activités économiques » en date du 8 avril 2026 pour une subvention annuelle de fonctionnement de 1 500 € ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ATTRIBUER à ARTCOM une subvention pour l'année 2026 d'un montant total de 1 500 € selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- DE PRECISER que les subventions sont versées sous réserve de la réalisation des actions inscrites au budget de l'association et de la transmission des justificatifs ;
- DE PRECISER que les subventions sont versées sous réserve que l'association fournisse l'intégralité des pièces demandées dans le dossier de demande de subvention ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme RANDUINEAU-PIROT